

TRÉMEHEUC

n°68 – Octobre 2021

Réunions Publiques PLUi

Le diagnostic du territoire et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développements Durables (PADD), base du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), seront présentés aux habitants de la Bretagne romantique lors de 2 réunions publiques :

Mardi 5 octobre à 20h à Tinténiac - Espace Ile-et-Donac - Rue de Saint-Mirel
Mercredi 13 octobre à 20h à Bonnemain - Salle des fêtes - 12 rue de Joudette

Maisons Fleuries 2021

La remise des prix du concours des maisons fleuries 2021 aura lieu le **dimanche 10 octobre à 11h** dans la salle de la Mairie. Nous tenons dorénavant à féliciter tous les participants.

Inauguration de la Mairie

Nous vous rappelons que l'inauguration de la Mairie aura lieu le **15 octobre 2021 à 18h**. Vous êtes tous conviés à partager ce moment avec nous.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire de Trémeheuc, le Conseil Municipal et les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie du souvenir, en hommage à tous les morts pour la France, qui se déroulera le jeudi 11 novembre 2021 près du Monument aux Morts.

Le rassemblement à la Mairie est prévu à 11h30, le dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h45.

Monsieur le Maire prononcera à cette occasion le message de Madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées.

Le vin d'honneur vous sera offert dans la salle de la Mairie.

Après la cérémonie du souvenir, se tiendra dans la salle des fêtes, à partir de 12h30, le repas de la municipalité où chacun d'entre vous est convié. (Offert pour les plus de 65 ans et participation financière pour les autres participants).

Conseil municipal du 24 septembre 2021

2021-43 - Avenant relatif à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La Communauté de communes Bretagne romantique a décidé par délibération n°2021-05-DELA-72 d'établir à compter de 2021 la facturation en année N+1 (2021) des prestations du service ADS réalisées en année N (2020), sur la base du coût complet défini par l'application analytique GO+ selon les modalités détaillées dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Approuver l'avenant, ci annexé, modifiant l'article 1 « Conditions financières » du titre III « Dispositions générales » de la convention signée avec la Communauté de communes Bretagne romantique relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme de la manière suivante :
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2021-44 - Vœu sur la santé au travail

Dès octobre 2021, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Coordonnées

4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

L'accès à la mairie se fait
désormais au 4, rue du Taillis
(en face de l'église).
Le secrétariat se situe à la droite
du hall d'entrée.



Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques.
- une action de communication d'envergure menée par l'État auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce vœu à l'unanimité.

2021-45 - Lancement d'une procédure d'aliénation d'un chemin rural à La Retardais - dossier 1-2021

Considérant qu'il n'a plus d'utilité publique pour la commune, Monsieur le Maire propose aux élus de mettre en vente le chemin rural à La Retardais, bordant les parcelles B608, B609, B296 et B293.

Le Conseil Municipal doit, préalablement à la vente d'un chemin rural, mettre en demeure les propriétaires riverains de l'acquérir. A dater de la réception du courrier, les propriétaires riverains ont un mois pour manifester par écrit leur volonté d'acquisition. Passé ce délai, le chemin est attribué aux propriétaires riverains qui souhaitent l'acheter, sous réserve du résultat de l'enquête publique (Code Rural, art. L.161-10).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Valider la proposition de Monsieur le Maire et décide de lancer la procédure pour l'aliénation du chemin rural à La Retardais, bordant les parcelles B608, B609, B296 et B293 ;
- Préciser qu'un courrier (LRAR) sera envoyé à tous les propriétaires riverains pour les mettre en demeure d'acquérir ce terrain ;
- Préciser qu'une enquête publique sera ensuite ouverte en vue de sa cession ;
- Préciser que la commune prendra en charge les frais liés à l'enquête publique : frais d'insertion de l'avis d'enquête publique dans les journaux d'annonces légales et frais d'indemnisation du commissaire-enquêteur ;
- Préciser que les acquéreurs devront prendre en charge les frais de géomètre et de notaire, auxquels s'ajoute le prix du chemin cédé, pour la passation de l'acte de vente dans un délai d'un an à compter de la délibération après enquête publique du conseil municipal ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2021-46 - Recensement de la longueur de voirie (DGF)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie routière,

Considérant la demande de la Préfecture afin de valider la longueur de la voirie communale, cette donnée étant utilisée pour le recensement des données financières pour la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),

Considérant la nécessité de présenter un recensement actualisé de la voirie communale,

Considérant que le dernier chiffre datant de 2017 indiquait 14 129 ml de voirie communale,

Après avoir intégré les voiries incluses dans le domaine public depuis 2017, il est confirmé que la longueur de la voirie communale est de 14 129 ml à ce jour,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le recensement de 14 129 mètres linéaires de voirie communale,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Le compte rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie.

Vie Associative

Départ de voitures anciennes

Le **10 octobre 2021 à 9h00**, l'association Autocyclette du Pays Dolois organise un départ de voitures anciennes.

Le rendez-vous est fixé sur le parking de l'atelier communal.

« La Station de Ski »

Dimension 25 et le comité des fêtes organisent le **23 octobre 2021**, l'événement « La Station de Ski », entrée gratuite.

Nous vous proposons de 19h à 23h, une restauration, une buvette et vin chaud.

Un menu à 8 euros (kir – tartiflette – grillé aux pommes)

Un menu enfant -12 ans à 5 euros (jus de fruit – tartiflette – grillé aux pommes)

Boisson non comprise pendant le repas.

Réservation auprès de Mr Gautier 02.99.73.17.83 ou Mme Sorais 02.99.73.24.87

